



Chers diocésains,

Un événement douloureux, un procès d'assises concernant un de nos prêtres du Jura, a marqué notre diocèse durant ces derniers jours. A cette occasion, et malgré le huis clos, de nombreux propos ont circulé. Un de ces propos m'invite à réagir. On a en effet entendu dire – il ne me revient pas ici de vérifier qui a dit cela et de quelle manière – je cite, « qu'un prêtre diocésain s'engage au célibat et qu'il ne fait pas de vœux de chasteté » ; on a semblé déduire de cette nuance le fait que les prêtres diocésains pourraient donc avoir des relations de type conjugal et, pour le dire plus clairement, avoir des relations sexuelles tout en vivant leur ministère. Des fidèles ont manifesté leur étonnement, voire leur trouble ; des confrères prêtres, de tout âge, ont eux été blessés que l'on dévalorise ainsi leur état de vie et le sérieux de leur engagement.

Il faut donc, comme souvent, distinguer pour ne pas tout confondre entre chasteté et célibat, mais aussi introduire une troisième notion qui n'a pas été évoquée, mais qui est ici essentielle, la continence. Eclairer ces trois notions, la chasteté, le célibat et la continence, est délicat, car ces termes ont parfois plusieurs sens.

Commençons par la chasteté. La chasteté s'enracine dans le mode de vie que Jésus a vécu, ayant un cœur sans partage et étant totalement donné à sa mission. Jésus, par amour, a mis toute l'énergie de sa personne au service de son Père et des hommes. L'Eglise a reçu cette manière de vivre de Jésus comme un modèle de vie, ce que l'on nomme un « conseil évangélique », que les baptisés peuvent être appelés à mettre en œuvre dans leur propre vie. De cette manière, depuis l'antiquité et jusqu'à nos jours, des hommes et des femmes ont fait le choix de vivre la chasteté dite parfaite, en se donnant totalement dans la vie monastique ou religieuse, choix de vie qui annonce la vie éternelle où on ne prend « ni mari ni femme » (Mc 12, 25). Ce sont les moines et moniales, les religieux et religieuses qui font ainsi vœux de chasteté pour ordonner de manière stable toute leur vie au service de Dieu et de leurs frères.

Mais la chasteté, qui s'enracine dans l'Évangile, est un conseil, une manière d'être, dont tous les baptisés sont appelés à vivre certains aspects. Car la chasteté a un sens plus large que les « vœux de chasteté ». En effet la racine du mot chasteté, « castus » en latin, signifie « pur », « fidèle à la parole donnée » ; l'inverse de la chasteté, « incastus », c'est l'inceste. La personne chaste est donc la personne qui va grandir et devenir mature au plan affectif et sexuel en apprenant peu à peu à maîtriser ses émotions, ses passions, sa sexualité, pour trouver la distance juste affectivement et sexuellement face aux autres. C'est d'elle dont parle Jésus quand il dit : « Quiconque regarde une femme avec convoitise a déjà commis l'adultère avec elle, dans son cœur » (Mt 5, 28). On comprend que la chasteté engage bien au-delà de la simple dimension sexuelle. En ce sens tout baptisé, les prêtres, et même les époux chrétiens, sont appelés à vivre la chasteté. Elle est une exigence pour tous.

Le célibat ensuite. Le célibat est une manière sociale de vivre ou un état de vie. Celui-ci peut être transitoire (un jeune en attente de se marier) ou définitif (une personne qui a fait le choix de ne pas se marier ou qui n'a pas eu l'occasion de fonder un foyer, voire qui a été abandonnée). Dans l'Eglise catholique en Occident, le choix a été fait progressivement d'appeler les candidats à la prêtrise parmi des hommes qui acceptent de vivre le célibat. Le célibat certes n'est pas exigé par la nature du ministère de prêtre – pour cette raison il y a des prêtres mariés dans certaines églises orientales –, mais l'Eglise catholique a estimé qu'il y avait une forte « convenance » entre le ministère de prêtre et le célibat. Les prêtres chez nous s'engagent donc, sans aucun mépris pour le mariage, au célibat à vie pour le Royaume, c'est-à-dire pour être pleinement disponibles pour vivre du Christ et porter la mission avec Lui.

La continence enfin. C'est en fait une notion essentielle. On la définit ainsi : « Est continent celui qui contient ses pulsions sexuelles et s'abstient de tout plaisir génital volontairement provoqué. Selon la morale chrétienne, la personne non engagée dans le mariage est tenue à la continence. » La continence, comme la chasteté, demande bien entendu un apprentissage physique, psychologique et spirituel.

C'est ainsi, ayant éclairé ces termes, que nous pouvons lire ce que nous dit le Concile Vatican II dans le décret sur la vie des prêtres (PO 16) :

« La pratique de la continence parfaite et perpétuelle pour le Royaume des cieux a été recommandée par le Seigneur ... l'Eglise l'a tenue en haute estime ... elle est à la fois signe et stimulant de la charité pastorale, elle est une source de fécondité spirituelle dans le monde ». Le Concile rappelle ensuite, comme je l'ai souligné, que le célibat n'est pas exigé par la nature du ministère de prêtre, mais que « le célibat a de multiples convenances avec le sacerdoce » car « la mission du prêtre, c'est de se consacrer tout entier au service de l'humanité nouvelle que le Christ vainqueur de la mort fait naître par son Esprit dans le monde ».

Le code de droit canon rappelle les mêmes obligations (Canon 277) :

Le code rappelle que les prêtres « sont tenus par l'obligation de garder la continence parfaite et perpétuelle à cause du Royaume des cieux et sont donc astreints au célibat, don particulier de Dieu par lequel les ministres sacrés peuvent s'unir plus facilement au Christ avec un cœur sans partage et s'adonner plus librement au service de Dieu et des hommes ». Pour cela, le code rend attentif à vivre la chasteté, c'est-à-dire la juste distance aux personnes : les prêtres « se conduiront avec la prudence voulue dans leurs rapports avec les personnes qui pourraient mettre en danger leur devoir de garder la continence ou causer du scandale chez les fidèles ».

Ces différents éléments que je viens d'évoquer ne laissent pas de doute quant à un célibat des prêtres pour le Royaume des cieux qui suppose la continence parfaite et perpétuelle et qui suppose aussi une attitude chaste dans le rapport aux autres. Bien entendu, vivre cet engagement n'est pas toujours facile. Un prêtre peut traverser des moments plus difficiles, tout comme la fidélité dans le mariage peut connaître elle aussi ses combats et ses épreuves. C'est la raison pour laquelle l'essentiel est le soin que nous portons à la qualité de la vie communautaire et ecclésiale.

J'invite en ce sens nos frères et sœurs laïcs à aider les prêtres à vivre leur état de vie, par la prière mais aussi par leur soutien, leur amitié juste et l'estime qu'ils sont appelés à leur porter. Un prêtre heureux de vivre son ministère, entouré par une communauté vivante, sera d'autant plus en capacité de vivre son ministère et son célibat.

Je dis aussi à nos frères prêtres toute ma proximité et ma confiance. Je leur rappelle l'importance de la qualité de notre vie spirituelle, de l'accompagnement et surtout de l'amitié et de la solidarité active entre prêtres, afin que, portés les uns par les autres, nous trouvions toujours la force et le soutien nécessaires pour vivre fidèlement la mission qui nous est confiée et les exigences de notre célibat.

Qu'en ce temps de carême, temps de conversion pour aimer de manière plus libre et plus juste, l'Esprit du Christ nous soit donné en abondance.

Lons-le-Saunier, le 12 mars 2014.

+ Vincent Jordy
Evêque de Saint-Claude